

# Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

---

## CARCASSONNE ENCHERES

### CONDITIONS DE VENTES

CARCASSONNE ENCHERES / CHARLOTTE PASCAL (Commissaire-priseur judiciaire)  
30/32 Avenue Franklin Roosevelt 11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 47 23 29 ou 06 42 92 94 55 – Mail : [hdv@carcassonne-encheres.com](mailto:hdv@carcassonne-encheres.com)

#### CONDITIONS ACHETEURS

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros - Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 24% TTC pour les ventes volontaires (CARCASSONNE ENCHERES) et 14,28% TTC pour les ventes Judiciaires (lots annotés [VJ]), enchères en direct via [www.interencheres-lives.com](http://www.interencheres-lives.com) pas de majoration pour les ventes judiciaires, majoration de 3%HT soit 3,60%TTC pour les lots ventes volontaires (frais interencheres live) 1%HTdu prix d'adjudication(soit+1,20%TTC) pour les ventes judiciaires.

#### GARANTIES

Les attributions ont été établies compte-tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les défauts apparents (par définition visibles lors de l'exposition) ne peuvent en aucun cas entraîner la responsabilité du commissaire-priseur, même en l'absence de signalement dans le descriptif. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

Rappel : les ventes judiciaires (lots signalés [VJ] dans nos catalogues) sont faites sans aucune garantie (Art. 1649 Code Civil).

#### ENCHÈRES

- Ordre d'achat : Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous pouvez nous la faire parvenir par mail à [hdv@carcassonne-encheres.com](mailto:hdv@carcassonne-encheres.com). Celle-ci doit nous parvenir au plus tard 2 jours avant la vente, accompagnée de vos coordonnées bancaires et d'un chèque de garantie.
- Enchères par téléphone : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit par mail ([hdv@carcassonne-encheres.com](mailto:hdv@carcassonne-encheres.com)), accompagnée de vos coordonnées bancaires, d'un chèque de garantie et d'un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre, au plus tard 48 heures avant la vente. L'Hôtel des Ventes décline toute responsabilité au cas où la communication téléphonique n'aurait pu être établie. Toute personne ayant réservé une ligne téléphonique sera réputée acquéreur à l'estimation basse. Aucun appel téléphonique ne sera effectué pour un lot dont l'estimation est inférieure à 150€. En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.
- La participation aux ventes aux enchères publiques entraîne acceptation des conditions générales de vente.

#### DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

#### Mentions légales

Me Charlotte Pascal Commissaire-priseur Judiciaire/ Selarl Charlotte Pascal Office judiciaire/Compagnie : MIDI SUD OUEST  
SARL CARCASSONNE ENCHERES /Opérateur de ventes volontaires (OVV)/Date déclaration ou N° agrément : 054-2014

# Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

---

## CARCASSONNE ENCHERES

En application de l'article L. 441-6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours après la vente, des pénalités de retard au taux légal en vigueur majoré de 5 points, seront demandées à l'acheteur. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

### ANNULATION

Le commissaire-priseur se réserve le droit d'annuler la vente en cas de contestation justifiée.

### FOLLES ENCHÈRE

Par dérogation de l'Art.14 de la loi du 10 juillet 2000 : « A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

### VENTE DE VEHICULES

Les contrôles techniques effectués pour la vente sont refacturés 90€ TTC à l'acheteur.

Pour les véhicules vendus sans carte grise mais avec fiche d'identification, le délai de traitement ANTS est de 6 semaines au minimum.

### DÉLIVRANCE/RETRAIT DES ACHATS

La délivrance des lots se fera uniquement après paiement total et définitif.

Pour les lots disponibles à l'Hôtel des Ventes, les enlèvements et remises des lots se feront les mardis (hors jours de vente) et jeudis après-midi entre 14h et 17h15. En cas d'indisponibilité, merci de prévenir la salle des ventes. Merci de prévoir, l'outillage et le nombre bras suffisants pour le retrait de vos lots. Sur les ventes judiciaires dont les lots sont stockés sur des sites distants, merci de vous référer aux conditions particulières de retraits de chaque vente. Sur certaines ventes judiciaires, les dates de retraits sont indiquées avant la vente. Si vous ne pouvez pas venir récupérer vos lots à ces dates, merci de ne pas enchérir. Aucune réclamation ne sera acceptée et vos lots seront considérés comme abandonnés si vous ne venez pas aux dates de retraits préétablies.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la SARL CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE ni de l'expert à quelque titre que ce soit.

### FRAIS DE MAGASINAGE CARCASSONNE ENCHÈRES / HÔTEL DES VENTES DE CARCASSONNE :

Les frais de magasinage sont dus à compter du 15 ème jour (y compris les jours fériés) - Leur montant est de 1€ TTC par jour et par lot (y compris les jours fériés) et 45€ TTC par jour et par véhicule - Les lots dépassant le montant de 5 000€ supporteront une participation complémentaire aux frais d'assurance et d'administration de 2 % TTC de leur valeur. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SARL CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet

#### Mentions légales

Me Charlotte Pascal Commissaire-priseur Judiciaire/ Selarl Charlotte Pascal Office judiciaire/Compagnie : MIDI SUD OUEST  
SARL CARCASSONNE ENCHERES /Opérateur de ventes volontaires (OVV)/Date déclaration ou N° agrément : 054-2014

# Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

---

## CARCASSONNE ENCHERES

pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. En cas de vente à l'extérieur de l'hôtel des ventes, les frais de transport restent à la charge de l'acquéreur.

### EXPÉDITION DES LOTS

Vos enchères ne comprennent pas l'envoi des lots, nous ne faisons pas les expéditions/envois de ces derniers. Merci de vous rapprocher d'un transporteur et de faire une demande de devis par mail : Mail Box Etc (05.34.66.85.37 – [mbe2603@mbefrance.fr](mailto:mbe2603@mbefrance.fr)), Transport Exposito (06.27.59.17.71 - [transport30126@sfr.fr](mailto:transport30126@sfr.fr)), Transport Mauran (06.61.14.08.48 - [transport.mauran@gmail.com](mailto:transport.mauran@gmail.com)), Nicolas Enchères Services/Myboxexpress.com (07.74.20.91.52 – [encheresservices@gmail.com](mailto:encheresservices@gmail.com)), Art Transports Bernard (06.50.82.45.15 – [michel.bernard34@wanadoo.fr](mailto:michel.bernard34@wanadoo.fr)) ... (liste non exhaustive) Le choix du transporteur et l'organisation du transport appartiennent à l'acheteur et sous son entière responsabilité.

### Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et ONLINE du site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.auction.fr](http://www.auction.fr)

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr) communique à Carcassonne Enchères et Selarl Charlotte Pascal tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Carcassonne Enchères et Selarl Charlotte Pascal se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

**Concernant les ordres d'achat secrets.** Carcassonne Enchères et Selarl Charlotte Pascal n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres d'achat secrets déposés via [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

**Frais de services** pour toutes enchères directes et ordres d'achats secrets portés via les plateformes [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) ou [www.auction.fr](http://www.auction.fr)

- Pour les **ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel** : 3% HT du **prix d'adjudication** (soit +3,60% TTC).
- Pour les **ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel** : 1% HT du **prix d'adjudication** (soit +1,20% TTC)
- Pour les **véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule** (soit +48 EUR TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les **ventes caritatives, pas de frais de services**

Carcassonne Enchères et Selarl Charlotte Pascal ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

**En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.**

#### Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères – TEMIS (Notice d'information)

Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

##### 1. Finalité et base légale du Fichier TEMIS :

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

##### 2. Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) :

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II "Des ventes aux enchères" du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

#### Mentions légales

Me Charlotte Pascal Commissaire-priseur Judiciaire/ Selarl Charlotte Pascal Office judiciaire/Compagnie : MIDI SUD OUEST  
SARL CARCASSONNE ENCHERES /Opérateur de ventes volontaires (OVV)/Date déclaration ou N° agrément : 054-2014

# Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

---

## CARCASSONNE ENCHERES

### 3. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

### 4. Durée d'inscription :

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

### 5. Responsabilités :

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire, en tant qu'abonné sont responsables de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

### 6. Droits des personnes :

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire : par mail auprès de [hdv@carcassonne-encheres.com](mailto:hdv@carcassonne-encheres.com),

# Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

---

## CARCASSONNE ENCHERES

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Preseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de Confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).

### 7. Coordonnées de l'Enchérisseur :

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

### RGPD

Carcassonne Enchères / Maître Charlotte PASCAL Commissaire-priseur Judiciaire ont recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Preseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016*).

### Mentions légales